

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SIERENTZ

Procès-verbal du Conseil de la Communauté de la séance du 8 février 2007

ORDRE DU JOUR

Point 01 – Approbation du PV du Conseil de Communauté du 23 octobre 2006

Point 02 - Aménagement de l'Espace : Adhésion à ATB/ETB

Point 03 - Promotion du Territoire : Syndicat d'Initiative du Pays de Sierentz

Point 04 – Protection et Mise en valeur de l'environnement : Organisation de la collecte et du traitement des déchets /Contrat avec Eco Emballage

Point 05 – Aménagement de l'accès à l'espace de services réalisé par la Communauté de Communes

Point 06 - Administration

06-03 - Adhésion du Centre de Gestion à l'ADAUHR

Point 07 - Divers et information

Divers 01 – Acquisition de terrain

L'an deux mille sept, le 8 février à 19 heures, les représentants des communes dans le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz se sont réunis dans la salle au 55 rue Rogg Haas à Sierentz, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président en date du 26 janvier 2007.

Sont présents Mesdames et Messieurs les délégués :

Philippe GINDER suppléant de Jean-Georges WEBER de BRINCKHEIM

Yves TSCHAMBER titulaire de HELFRANTZKIRCH

Gérard BURGET titulaire de KAPPELEN

Pierre REY titulaire de KOETZINGUE

Baptiste YVARS suppléant de Jean-Louis LORRAIN de LANDSER

Claude FREYTHÉ titulaire de LANDSER

Lucien BRUNNER titulaire de MAGSTATT-LE-BAS

Bernard SUTTER titulaire de MAGSTATT-LE-HAUT

Clément SIBOLD titulaire de RANTZWILLER

Gérard BRUETSCHY titulaire de SCHLIERBACH

Jean-Marie BELLARD titulaire de SIERENTZ

Marie-Thérèse ROZAN titulaire de SIERENTZ

Georges BISEL titulaire de SIERENTZ

Jean-Paul BISCH titulaire de STEINBRUNN-LE-HAUT

Pascal TURRI titulaire de STETTEN

Jean-Marc MUNSCH titulaire de UFFHEIM

Raymond HENLIN titulaire de WAHLBACH

Guy PICQUET titulaire de WALTENHEIM

Roger ZINNIGER suppléant de Jean-Paul WILHELM de ZAESSINGUE

Absents excusés :

Gérard ISSNER titulaire de GEISPITZEN

Bruno KWAST titulaire de SIERENTZ

Daniel HASSLER titulaire de STEINBRUNN-LE-BAS

Secrétaire : M. Jean-Pierre MONROSE, Chargé de Mission

Avant de passer à l'ordre du jour et sur proposition du Président et en accord avec l'assemblée, un point divers relatif à l'acquisition de terrain est rajouté à l'ordre du jour.

Point 01 – Adoption du procès-verbal du Conseil de la Communauté de Communes du 23 octobre 2006

Le procès-verbal du Conseil de la Communauté de Communes du 23 octobre 2006 a été transmis in-extenso à tous les membres présents. Il est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents.

Point 02 - Aménagement de l'Espace : Adhésion à ATB/ETB

Vu la proposition faite à la Communauté de Communes du Pays de Sierentz d'intégrer l'ATB dénommée désormais ETB Eurodistrict Trinational de Bâle structuré sous forme d'une association de droit français depuis 2001

Vu l'examen de cette proposition sous la rubrique divers et information en séance du 23 octobre 2006, ce point n'ayant pu être inscrit à l'ordre du jour

Exposé

L'assemblée ayant émis un avis favorable à cette intégration afin d'être présent dans les discussions à venir et de ne pas marginaliser le territoire de compétence de la Communauté de Communes du pays de Sierentz, elle-même membre du Pays de Saint-Louis,

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

adhère à l'association que constitue l'Eurodistrict Trinational de Bâle

Point 03 - Promotion du Territoire : Syndicat d'Initiative du Pays de Sierentz

Vu les statuts de la Communauté de Communes et sa compétence en matière de promotion du territoire,

Exposé

Le syndicat d'initiative fait appel à la participation financière des communes membres de la Communauté de Communes du pays de Sierentz à hauteur de 0,15 centimes d'euros par habitants.

La population des communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz est à ce jour de 13.144 habitants.

Sur proposition du Bureau,

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

verse au Syndicat d'initiative du pays de Sierentz, chaque année à partir de 2007 une subvention de 0,15 € par habitant calculée sur la population des communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz, en lieu et place des communes.

Point 04 – Protection et Mise en valeur de l'environnement : Organisation de la collecte et du traitement des déchets /Contrat avec Eco Emballage

Vu le Contrat programme de durée passé avec ECO-EMBALLAGE pour une durée de 6 ans

Exposé :

Pour mémoire, le décret « Emballage ménagers » du 1^{er} avril 1992 a mis en place un mécanisme financier visant à favoriser la collecte sélective des emballages par le reversement d'aides aux collectivités.

Notre établissement public de coopération intercommunale a signé un Contrat Programme de Durée avec ECO EMBALLAGE qui prend fin en mars 2007.

Ce contrat est établi sur la base du barème C et il est possible de le proroger jusqu'au 31 décembre 2007. Il serait également possible de passer au barème D à l'échéance de mars 2007.

Il apparaît plus intéressant pour la Collectivité de maintenir les conditions du barème C en vigueur pour l'année 2007, un seul barème sur l'année et des conditions avantageuses notamment en matière de financement de bornes et d'aides.

Sur avis favorable du Bureau,

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

demande la prorogation du Contrat Programme de Durée signé avec ECO-EMBALLAGE jusqu'au 31 décembre 2007

Point 05 – Aménagement de l'accès à l'espace de services réalisé par la Communauté de Communes

Exposé

L'ensemble immobilier acquis par la Communauté de Communes devient un espace de services dont il est indispensable de faciliter l'accès aux utilisateurs.

A l'achèvement des travaux en cours, l'ensemble réalisé accueillera la Communauté de Communes, le Syndicat d'initiative, le multi-accueil petite enfance Les Lucioles et l'association gestionnaire, le Réseau d'Aide à L'Enfance en Difficulté, l'association des Professionnels de Santé du Pays de Sierentz.

Il convient à travers ce projet de donner par cet aménagement un accueil sécurisé, rationnel et harmonieux à l'ensemble de ces services.

Il comportera plusieurs lieux réservés au stationnement, un parcours sécurisé pour les utilisateurs de la crèche dans un environnement agréable qui apportera un nouvel équilibre aux bâtiments.

La conception et la maîtrise d'œuvre ont été confiées au Cabinet MEYER, représenté par Monsieur MARTINI et Monsieur PHILIPP, qui expose deux projets :

- le projet n°1 présente une gestion des flux séparés avec des places de stationnement affectées au personnel perpendiculaires au chemin piétonnier utilisé par les utilisateurs de la crèche et une dépose rapide du côté gauche de la voie à créer.

La dépose minute est discutée, car il semble difficile de la rendre fluide, toute voiture « ventouse » amenant les autres utilisateurs à faire un créneau.

De même, il est dit que le siège « bébé » est du côté droit de la voiture alors que le concept demande à sortir du côté gauche.

Il est également relevé une difficulté de manœuvre pour les véhicules des personnels

- le projet n° 2 présente un parking en épis de part et d'autre de la voie à créer.

Il implique pour tous, utilisateurs et personnels de faire une marche arrière pour quitter son emplacement de stationnement de part et d'autre de la voie.

Il demande la mise en place de règles strictes pour les personnels et les utilisateurs de la crèche que les flux soient ou non mêlés.

L'élargissement des parkings pour permettre l'ouverture suffisante des portes de voitures des utilisateurs est également envisagé.

A l'issue de la présentation et de la discussion, le projet n°1 recueille l'avis favorable de Monsieur le Président Guy PICQUET et de Monsieur Claude FREYTHÉ, estimant que ce projet est plus sécurisant.

Le projet n°2 recueille l'avis favorable de 17 membres du Conseil sur les 19 présents en séance

Le Conseil de Communauté, après délibération, à l'unanimité

Approuve le projet d'aménagement de l'accès à l'espace de services créé par la Communauté de Communes

Confirme le choix de l'agence d'Architectes René Meyer pour la maîtrise d'œuvre par le pouvoir adjudicateur dans le respect du Code des Marchés Publics (< 4.000 €)

à la majorité

Retient le projet n° 2 dont le montant est étant estimé à 87.000 €HT, 104.052 €TTC

à l'unanimité

Inscrit la dépense au Budget 2007

Sollicite l'aide financière du Conseil Général du Haut Rhin pour la réalisation du projet

Lance la consultation dans le respect du Code des Marchés Publics

Point 06 - Administration

06-03 - Adhésion du Centre de Gestion à l'ADAUHR

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu la consultation ouverte par la Présidente du Centre de Gestion du Haut-Rhin relative à la demande d'adhésion de l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR)

Exposé :

L'adhésion de l'ADAUHR au centre de gestion est facultative (article 15 de la loi n°84-53 de la loi susvisée) et requiert l'approbation des collectivités affiliées au Centre de Gestion.

Le Conseil de Communauté, après délibération

A l'unanimité

accepte l'adhésion de l'ADAUHR au Centre du Gestion du Haut-Rhin

Point 07 – Divers

Divers 01 – Acquisition de terrain

Vu la délibération en date du 4 mai 2006, point 02-02 par laquelle le Conseil de Communauté procède à l'acquisition du terrain

Exposé :

Le Conseil de Communauté a approuvé l'acquisition d'un hectare de terrain, dans la ZAC Hoell à Sierentz.

Conformément à l'intervention et à la proposition de Monsieur Jean-Marie Belliard, Maire de Sierentz, il s'avère que le terrain mitoyen d'une surface de 16,20 ares est disponible au prix de 900 €HT l'are + frais de notaire.

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

Approuve l'acquisition de cette parcelle n°254 selon croquis ci-joint.

Habilite le Président à signer les documents à intervenir

Inscrit la dépense au budget 2007

Divers et information

GERPLAN et renaturation des rivières

Depuis l'automne 2006 et à l'issue de l'étude menée par la Chambre d'Agriculture, des réunions ont pu être organisées dans les communes, rassemblant les techniciens du Département, de la Chambre, de la Communauté de Communes, les conseillers municipaux, les agriculteurs et la Cabinet Waechter en charge du GERPLAN, afin d'examiner et définir les actions à mettre en place avec les communes.

D'ores et déjà deux réunions se sont tenues, à Kappelen pour les communes de Kappelen et Stetten, à Rantzwiller ; ces réunions ont été fructueuses et tout a été mis en œuvre par les partenaires pour des actions de terrain dès 2007

En parallèle à cette démarche, une autre opération pourrait être encouragée auprès des syndicats compétents dans le domaine de la renaturation des rivières ; une réflexion sera engagée avec la Mission Qualité des Eaux et son représentant, Madame Elsa SCHOPKA, sachant que les bords de rivière sont souvent propriétés privées et que l'Agence de l'Eau ne financerait pas une commune isolée.

Structure d'accueil Petite Enfance à Sierentz

La réalisation en voie d'achèvement de la structure a mis en évidence l'absence d'auvent, pourtant nécessaire pour abriter parents et enfants afin d'accéder à la structure dans de bonnes conditions notamment par mauvais temps .Le coût estimé de cet élément est de 36.000 €HT avant consultation. Ce montant rentre dans l'enveloppe des 799.500 €HT de l'opération.

Aménagement des locaux au 55 rue Rogg Haas

La consultation des entreprises va être lancée, la coût total de l'opération est estimé à 140.000€ TTC, conformément aux inscriptions budgétaire de 2006

Aménagement des locaux au 57 rue Rogg Haas

En ce début 2007, la porte latérale et deux portes-fenêtres ont été remplacées, l'ouverture de la porte d'entrée va être asservi électriquement, des stores/rideaux vont être mis en place ; les dépenses correspondantes de l'ordre de 15.000 €TTC conformément au inscriptions budgétaires 2006 qui vont se retrouver dans l'excédent 2006

Point sur le dossier Pépinière d'entreprise/Hôtel d'entreprise

La Communauté de Communes a pris rang dans l'appel à projet lancé par le Département du Haut-Rhin ; dossier à remettre pour le 31 mars 2007 ; le projet est à monter avec le Pays, en collaboration avec les communes de Schlierbach et Sierentz.

Acquisition de terrain

ZAC HOELL : un ha de terrain a été acquis conformément à la décision du Conseil de Communauté ;

DECHETS +.....la Navette page 10, 11, et 12

Deux marchés arrivés à échéance ont été attribués après appel d'offre en procédure adaptée :

La collecte du Verre dans les bornes d'apport volontaire et en déchetterie avec la société RECYCAL
⇒ le coût de la tonne collectée livrée à BSN passe de 38,83 €HT à 39,95 €HT soit une augmentation de 2,8% ; BSN nous rémunère à hauteur de 22,87 €HT
Le marché comprend le nettoyage des conteneurs de la fois par an pour un coût de 2 x 3000 €

La collecte du papier carton et plastique dans les bornes d'apport volontaire avec la société SCHROLL (3 offres ont été remises)
⇒ le montant annuel total du marché passe de 113.570 €HT valeur janvier 2005 à..... 102.780 €HT au 1^{er} février 2007 soit.... - 9,5%
La valeur minimale de reprise passe de 35 €HT à 45 €HT

Les deux marchés ont été passés pour une durée de 20 mois afin de recalculer tous les marchés « Déchets » au 1^{er} octobre.

Promotion du Compostage : Initiation

Initiation au compostage individuel le samedi 31 mars de 9h30 au 11h30 au site d'éducation à l'environnement de la Communauté de Communes à Koetzingue jouxtant le Dorfuss.

Au programme partie théorique et pratique animée par le Centre d'Initiation à la Nature de la Petite Camargue Alsacienne (le tout suivi du verre de l'amitié).

⇒ 15 places, stage gratuit pour les habitants des communes membres

Inscription à la CCPS au 03 89 28 59 15 auprès de Sandrine HARTMANN ou au 28 54 28 ou l'appel sera réceptionné.

Rappelons qu'une importante partie des ordures ménagères, la partie fermentescible et les déchets verts peuvent ainsi être valorisés et donner un compost de qualité.

Pour mémoire en 2006 au 22 décembre, 3.229 tonnes d'ordures ménagères et 2.118 tonnes de déchets au verts (confirmation en attente notamment tonnage sites communaux) ont été collectées en porte à porte t/ou apport volontaire rapporté à l'habitant 13.144 habitants (recensement complémentaire de Koetzingue) cela représente :

⇒ 245 kg d'Ordures Ménagères par Habitant

⇒ 161 kg de Déchets Verts par Habitant

Nouvelle Déchetterie

⇒ Mission de maîtrise d'œuvre :

Le dossier de consultation est rédigé la consultation est lancée, l'attribution se fera le 5 mars

⇒ Levées topographiques

Dans l'intervalle et pour ne pas perdre de temps les levées topographiques seront effectuées

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 21 heures.